



Règlement du jeu-concours « MOMIE MANGAS »

Article 1 : Organisation du jeu

La société MOMIE MANGAS LYON, SARL au capital de 8000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 484 862 602, dont le siège est sis 66 rue Victor Hugo Lyon (69002), organise du 01 JUIN 2007 au 1^{er} JUILLET 2007 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé MOMIE MANGAS.

Article 2 : Participation au jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des employés de la société MOMIE MANGAS LYON ou MOMIE FOLIE SAS et de leurs parents en ligne directe et conjoints. Chaque participant ne peut jouer et gagner qu'une seule fois. La participation des mineurs se fait sous la responsabilité de leur représentant légal, détenteur de l'autorité parentale.

Article 3 : Modalités d'inscription et de participation

Le participant devra répondre aux cinq questions à choix multiple et remplir intégralement le formulaire du jeu demandant ses nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone. Une seule participation par personne est prise en compte (même nom, même adresse). Chaque participant devra ramener son questionnaire sous le chapiteau de MOMIE MANGAS LYON situé sur la place de la Croix Rousse (69004 Lyon) à l'occasion du festival de bande dessinée de LYON ou au siège social situé au 66 de la rue Victor Hugo (69002 Lyon) le samedi 29 juin 2007 à 19 heures dernier délai. Tout formulaire reçu ou déposé après cette date sera considéré comme nul.

Article 4 : Principes du jeu

Le participant devra répondre correctement aux cinq questions à choix multiple en relation avec les Mangas. Une seule réponse par question est possible. Si toutes les réponses sont justes, le participant accédera au tirage au sort.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué par MOMIE MANGAS LYON, le dimanche 1^{er} Juillet 2007 sous le chapiteau de MOMIE MANGAS LYON situé sur la place de la Croix Rousse, pour désigner les gagnants du prix décrits à l'article suivant parmi les participants ayant bien répondu aux cinq questions et dont l'inscription aura été dûment enregistrée, conformément au présent règlement. Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Les gagnants seront informés soit le dimanche 1^{er} juillet sur la place de la Croix Rousse soit au siège social par affichage à la librairie. Ils devront venir retirer leur lot au magasin situé 66 rue Victor Hugo, 69002 LYON, dans un délai de 30 jours à compter du tirage au sort.

Article 6 : Liste des prix

Le jeu est doté du lot suivant, pour une valeur totale d'environ 1.000 € TTC : Grand prix : la taille du participant en mangas, les mangas étant disposés verticalement et choisis par l'équipe de MOMIE MANGAS LYON. Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé avec d'autres lots ou contre leur valeur en espèces et ne sont pas transmissibles. Du seul fait de leur participation au jeu, les gagnants, ou leur représentant légal s'il s'agit de mineurs, autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser gracieusement leurs nom et prénom pour la communication de MOMIE MANGAS LYON sur le présent concours pendant 2 mois.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve au présent règlement.

Article 8 : Responsabilité

La société MOMIE MANGAS LYON ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation du jeu, ou de dysfonctionnement en empêchant le bon déroulement.

Article 9 : Fichiers de données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à MOMIE MANGAS LYON, 66 rue Victor Hugo, 69002 LYON.

Règlement du jeu-concours « MOMIE MANGAS »

Article 1 : Organisation du jeu

La société MOMIE MANGAS LYON, SARL au capital de 8000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 484 862 602, dont le siège est sis 66 rue Victor Hugo Lyon (69002), organise du 01 JUIN 2007 au 1^{er} JUILLET 2007 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé MOMIE MANGAS.

Article 2 : Participation au jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des employés de la société MOMIE MANGAS LYON ou MOMIE FOLIE SAS et de leurs parents en ligne directe et conjoints. Chaque participant ne peut jouer et gagner qu'une seule fois. La participation des mineurs se fait sous la responsabilité de leur représentant légal, détenteur de l'autorité parentale.

Article 3 : Modalités d'inscription et de participation

Le participant devra répondre aux cinq questions à choix multiple et remplir intégralement le formulaire du jeu demandant ses nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone. Une seule participation par personne est prise en compte (même nom, même adresse). Chaque participant devra ramener son questionnaire sous le chapiteau de MOMIE MANGAS LYON situé sur la place de la Croix Rousse (69004 Lyon) à l'occasion du festival de bande dessinée de LYON ou au siège social situé au 66 de la rue Victor Hugo (69002 Lyon) le samedi 29 juin 2007 à 19 heures dernier délai. Tout formulaire reçu ou déposé après cette date sera considéré comme nul.

Article 4 : Principes du jeu

Le participant devra répondre correctement aux cinq questions à choix multiple en relation avec les Mangas. Une seule réponse par question est possible. Si toutes les réponses sont justes, le participant accédera au tirage au sort.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué par MOMIE MANGAS LYON, le dimanche 1^{er} Juillet 2007, sous le chapiteau de MOMIE MANGAS LYON situé sur la place de la Croix Rousse, pour désigner les gagnants du prix décrits à l'article suivant parmi les participants ayant bien répondu aux cinq questions et dont l'inscription aura été dûment enregistrée, conformément au présent règlement. Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Les gagnants seront informés soit le dimanche 1^{er} juillet sur la place de la Croix Rousse soit au siège social par affichage à la librairie. Ils devront venir retirer leur lot au magasin situé 66 rue Victor Hugo, 69002 LYON, dans un délai de 30 jours à compter du tirage au sort.

Article 6 : Liste des prix

Le jeu est doté du lot suivant, pour une valeur totale d'environ 1.000 € TTC : Grand prix : la taille du participant en mangas, les mangas étant disposés verticalement et choisis par l'équipe de MOMIE MANGAS LYON. Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé avec d'autres lots ou contre leur valeur en espèces et ne sont pas transmissibles. Du seul fait de leur participation au jeu, les gagnants, ou leur représentant légal s'il s'agit de mineurs, autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser gracieusement leurs nom et prénom pour la communication de MOMIE MANGAS LYON sur le présent concours pendant 2 mois.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve au présent règlement.

Article 8 : Responsabilité

La société MOMIE MANGAS LYON ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation du jeu, ou de dysfonctionnement en empêchant le bon déroulement.

Article 9 : Fichiers de données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à MOMIE MANGAS LYON, 66 rue Victor Hugo, 69002 LYON.

